



Succession compliquée ... comment éviter la spoliation ???

Par **mademoisellede**, le 17/09/2010 à 12:44

Bonjour,

Alors voila , ma grand-mère vient de décéder ... Ma mère étant elle aussi décédée il y a plus de 10 ans , je suis une de ses héritière ...

Oui mais ... Ce qui reste de la "famille" ... nous sommes soit en mauvais termes , soit pas en terme du tout ... Sachant que je n'avais déjà plus de relations avec ma grand-mère depuis de nombreuses années ...

-Joli tableau de famille n'est ce pas -

Donc , nous sommes en indivisions sur des bouts de terres et autre ... reste d'une belle propriété qui a été vendu il y a plusieurs années ...

Mais maintenant , il y a aussi l'héritage de ma grand-mère ... Est ce qu'il faut que je fasse passer un huissier pour qu'il fasse un inventaire de ce qu'il y a pour limiter les dégats ??? Est ce qu'il faut que je prenne un notaire sur place ou n'importe ou (sachant que je n'ai pas de notaire , et que celui qui s'occupait des "affaires" de la famille a souhaiter se destitué suite a une vente avec fermage ou il était notaire des 2 parties ...) Et que le reste de l'indivision a l'exclusion d'une de mes tantes qui avait déjà eu sa part a un notaire qui fait comme si je n'existait pas depuis plus de 5 ans ... Et que l'avocat du reste de l'indivision (feu ma grand mère , une de mes tantes (qui est paumée) et ma grand-mère) avait refusé de donner des document d'adjudication a mes avocats O_o ...

Pfff ... je suis un peu perdue moi ...

Ah et détail important , ma grand mère est remariée sous le régime de la séparation des biens

... depuis des années mon GP étant décédé lui depuis plus de 50 ans !!!

Ils vivaient dans une maison en location ... donc pas de soucis pour les immeubles ... en revanche pour les meubles si !!!

Et des meubles , il y en a des tonnes et de grosse valeur (mobilier de chateau pour la totalité ...)

Tous les conseils sont les bienvenus ...

PS: j'ai essayé de contacté mon avocat qui le pauvre est débordé ...

Merci ...